



La Commission scolaire Eastern Shores sollicite les candidatures de personnes intéressées par le poste suivant : **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN FORMATION SCOLAIRE (2153)**

# Affichage	ESSB P25/26-06
Lieu de travail	À déterminer en fonction de la personne retenue (territoire ESSB)
Statut	Surnuméraire
Charge de travail	35 heures par semaine
Salaire annuel	54,442\$ à 93,306\$ selon expérience
Horaire de travail	Du lundi au vendredi
Supérieur immédiat	Coordonnatrice des services complémentaires
Clientèle visée	Étudiants
Date de début	Immédiatement
Date d'affichage	11 novembre 2025
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES	Jusqu'à ce que le poste soit comblé

LA NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller en formation scolaire comporte plus spécifiquement des fonctions d'aide, évaluation, conseil et accompagnement auprès des élèves jeunes et adultes en ce qui a trait au développement de leur carrière et au choix d'un profil de formation adapté à leurs caractéristiques individuelles.

FONCTIONS CARACTÉRISTIQUES

La conseillère ou le conseiller en formation scolaire participe à l'élaboration et la mise en œuvre du service d'orientation scolaire et professionnelle tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le lien suivant:

<https://cpn.gouv.qc.ca/cpnca/negociations/plan-de-classification/personnel-professionnel/>

EXIGENCES REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orientation.
- Bilinguisme : Posséder de solides compétences écrites et verbales en anglais et en français.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, leurs relevés de notes et leurs diplômes, en indiquant en objet le numéro d'affichage **ESSB P25/26-06**, à job.opportunity@essb.qc.ca.

La Commission scolaire Eastern Shores s'engage à assurer l'égalité d'accès à l'emploi et encourage les candidatures des femmes, des autochtones, des minorités visibles, des minorités ethniques et des personnes handicapées. La CSES ne contactera que les candidats sélectionnés pour un entretien.

